

Liste des offices comptables intervenant dans la réalisation des fiches RICA pour l'exercice comptable 2020 pour le compte de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine

Le Réseau d'information comptable agricole (RICA) est une enquête communautaire dont l'objectif est de fournir des informations sur le fonctionnement technico-économique des exploitations agricoles.

Cette opération permet de suivre l'évolution des charges, des résultats et des capitaux engagés dans les exploitations. Réalisée depuis 1968 dans les Etats membres de l'Union européenne, cette enquête permet de recueillir chaque année 90 000 comptabilités individuelles, représentatives de quatre millions d'exploitations agricoles. Elle permet ainsi le suivi et la comparaison des résultats obtenus pour les différents types d'agriculture européenne.

En France, l'échantillon est d'environ 7 600 moyennes et grandes exploitations, c'est-à-dire dont la Production Brute Standard est supérieure à 25 000 euros. L'échantillon couvre ainsi 95 % du potentiel de production nationale. En Nouvelle-Aquitaine, le suivi est réalisé sur 1 130 exploitations.

Le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) s'inscrit dans le cadre d'un marché de prestations de services conclu entre l'Etat et les offices comptables dans les conditions prévues par le règlement européen (CE) (n°1217/2009 du Conseil) du 30 novembre 2009 et prévoit la publication de la liste, ci-dessous, des offices comptables habilités et respectant les obligations liées à la réalisation des fiches RICA.

Les offices comptables participant à l'opération pour l'exercice comptable 2019 sont les suivants :

<p>AS AFAC</p> <p>53, impasse Louis Daguerre ZE Ma Campagne 16021 Angoulême Cdex</p> <p>Directeur : M. Thierry Prouteau Tél : 05-45-61-90-90 Fax : 05-45-61-04-90</p>	<p>Sarl ICAFE</p> <p>9, Place Saint Arthémy Blanzac 16250 COTEAUX DU BLANZACAIS</p> <p>Associée : Mme Chantale Boisseau Tél : 05-45-64-15-00</p>	<p>Association de Gestion et de Comptabilité du Périgord</p> <p>Cré@vallée Nord 231, rue de l'Innovation 24660 Coulounieix Chamiers</p> <p>Directrice : Mme Béatrice Cougnot Tél : 05 53 45 63 00</p>	<p>Association de Gestion et de Comptabilité de la Gironde</p> <p>5, avenue de Virecourt 33370 Artigues Près Bordeaux</p> <p>Président : M. Robert BARRIERE Tél : 05 57 24 26 00</p>
<p>CGO</p> <p>70, route se Saint Jean d'Angély 17100 Fontcouverte</p> <p>Directeur : M. Philippe Frossard Tél : 05-46-93-86-00 Fax : 05-46-93-86-01</p>	<p>CERFRANCE Poitou-Charentes</p> <p>Les Rocs - Chavagné - BP 100 79260 La Crèche</p> <p>Directeur : M. Gilles Gault Tél : 05-49-76-45-45 Fax : 05-49-75-80-87</p>	<p>Association Atlantique de Gestion et d'Expertise Comptable (A. A.Gestion)</p> <p>1, Cours du Général de Gaulle 33170 Gradignan</p> <p>Vice Président : M. Pierre Grezillier Directeur : Tél : 05 57 35 07 90</p>	<p>Association de Gestion et de Comptabilité COGERE</p> <p>BP 279 - Maison de l'agriculture 40005 MONT DE MARSAN CEDEX</p> <p>Directeur : M. Pascal Raton Tél : 05 58 55 46 75 30</p>
<p>COGEDIS</p> <p>ZI de Saint-Thonan 29800 Saint-Thonan</p> <p>Directeur financier : M. Frédéric Kerlan Tél : 02-98-20-35-00 Fax : 02-98-20-35-10</p>	<p>CERFRANCE Centre Limousin</p> <p>2, avenue Georges Guingouin CS 80912 PANAZOL 87017 Llimoges Cedex 1</p> <p>Président : M. Jean-Yves Debrosse Tél : 05-87-50-41-41 Fax : 05-87-50-41-42</p>	<p>Association de Gestion et de Comptabilité des Landes</p> <p>56 bld Tudela BP 118 40281 Saint Pierre du Mont Cedex</p> <p>Directeur général : M. Christophe Barrailh Directeur Général : M Stéphane Buiche Tél : 05 58 05 82 00</p>	<p>Association de Gestion et de Comptabilité de Lot et Garonne</p> <p>280, rue de Péchabout B.P.10174 47005 Agen Cedex</p> <p>Président : M. Jacques Latour Tél : 05 53 77 90 00</p>
<p>CERFRANCE Corrèze</p> <p>Immeuble Consulaire Puy Pinçon BP 30 19001 TULLE Cedex</p> <p>Président : M. Jean-Marc Brut Tél : 05-55-21-55-90 Fax : 05-55-21-55-97</p>	<p>Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles (FCGAA)</p> <p>26 rue de Mogador 75009 Paris</p> <p>Président : M. Jean-Luc Theuret Tél : 01 40 06 02 34</p>	<p>Association de Gestion et de Comptabilité (ADER)</p> <p>124, Boulevard Tourasse 64078 Pau Cedex</p> <p>Directeur : M. Jean Aubadie-Ladrix Tél : 05 59 30 62 33</p>	<p>Association de Formation à la Gestion (AFOG)</p> <p>Haize Berri 64120 Ostabat-Azme</p> <p>co-président : Mme Muriel Darrieumerlou et M. Dominique Aincy Tél : 05 24 34 80 10</p>

Modalités de candidature pour la réalisation de fiches comptables RICA

Les offices comptables non encore inscrits comme pouvant tenir des fiches RICA peuvent en faire la demande auprès de :

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

Immeuble le Pastel - 22. rue des Pénitents Blancs - CS 13916 – 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 55 12 92 30

Mél : contact.sriseet.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Pour cela, ils doivent répondre aux conditions suivantes :

- fournir au SRISE, les informations ci-dessous :
 - nom de l'office comptable
 - adresse
 - nom du directeur ou du gérant
 - numéro de téléphone du standard
 - numéro de fax
- apporter la preuve que les comptables saisissant les fiches sont inscrits auprès de l'ordre des experts comptables ou travaillent sous la responsabilité d'un expert comptable inscrit au tableau de l'ordre;
- s'engager à :
 - recueillir l'autorisation formalisée des exploitants de fournir leurs données pour le RICA.
 - signaler immédiatement au SRISE toute évolution (structure d'une exploitation, dates de clôture...) qui conduirait à faire sortir l'exploitation sélectionnée du champ de l'enquête RICA, ou à changer sa position dans les strates de l'univers étudié (exploitations moyennes et grandes) ;
 - remplir les fiches d'exploitation sélectionnées dans l'échantillon conformément aux dispositions de la réglementation de l'Union européenne ;
 - expédier les fiches d'exploitation dans les délais permettant de respecter la réglementation de l'Union, et définies par voie de convention financière ;
 - fournir au SRISE et au SSP, organe de liaison, tous les renseignements que celui-ci demande quant à l'accomplissement de ses tâches, notamment de contrôle ;
 - ne pas divulguer les données comptables individuelles recueillies ou tout autre renseignement individuel dont il a la connaissance dans l'exercice de ses tâches dans le cadre du RICA,
 - soumettre les personnes employées par lui à ces tâches aux mêmes obligations de confidentialité (signature d'engagements de confidentialité) et de prendre toutes les dispositions requises à ces fins.

Le non-respect de ces engagements peut conduire la DRAAF à retirer un office comptable de la liste des offices habilités, après mise en demeure préalable.

Par ailleurs, les montants des indemnités prévues pour la tenue des fiches de l'exercice comptable **2020**, (articles 69 à 69 E du code général des impôts) sont les suivants :

- 408,54 € HT pour une exploitation soumise au régime du bénéfice réel agricole ;
- 1 152,03 € HT pour une exploitation imposée sur le bénéfice suivant le régime micro-BA.